

Commission des interventions

Séance du 7 mars 2023

Décision CDI n° 2023-07

Modification du programme et de la recette Biodiversa+, programme Horizon Europe

La Commission des interventions de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-16, relatifs à l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-10, relatifs au Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment son article R.131-30, relatif aux compétences du directeur général de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** la délibération n° 2022-27 du conseil d'administration de l'OFB du 30 novembre 2022 portant constitution de la commission spécialisée « Commission des interventions » ;
- ▶ **Vu** le Contrat d'objectifs et de performance 2021-2025 entre l'État et l'Office français de la biodiversité, signé le 18 janvier 2022 ;
- ▶ **Vu** le Programme d'intervention 2023-2025 de l'Office français de la biodiversité approuvé par la délibération n° 2022-25 du conseil d'administration de l'OFB du 30 novembre 2022 ;
- ▶ **Vu** la délibération n° 2022-16 de la commission des interventions de l'OFB du 6 juillet 2022 approuvant la participation au Partenariat européen pour la biodiversité (Biodiversa +) dans le cadre du programme Horizon de l'Union européenne ;
- ▶ **Vu** le rapport du directeur général par intérim de l'Office ;

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1 :

La Commission des interventions approuve :

- les amendements suivants au périmètre 2021-2023 du Programme Biodiversa + :
 - élargissement à l'appel à projets de recherche BiodivMon ;
 - élargissement à la mise en œuvre d'études pilote.
- l'augmentation du budget total du programme 2021-2023, à un maximum de 6 143 275,54 € ;
- l'augmentation de la recette prévisionnelle du programme 2021-2023, à 1 457 116,94 €.

ARTICLE 2 :

Le directeur général est autorisé à mettre définitivement au point les termes de la révision de l'accord de financement et de la révision de l'accord de consortium avec l'Agence exécutive pour la recherche, ainsi qu'avec les membres du consortium, et à procéder à leur signature.

Le Directeur général délégué aux ressources,
chargé du secrétariat de la
Commission des interventions,



Denis CHARISSOUX

La Présidente
de la Commission des interventions,

Sandrine ROCARD